

Rapport commun de la Commission des finances et de la Commission ordinaire chargées de rapporter sur le préavis 2020/03.

Création d'un sentier à la route des Mines-de-Sel.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Madame et Messieurs les Municipaux, La Commission ordinaire composée de Mme Valérie Moret et MM. Francisco Diaz, Eric Maendly et moi-même, ainsi que la Commission des finances représentée par Mme Marianne Marsden et MM. Xavier Noël, Christoph Roesler, Pierre Athanasiadès et Jean-Philippe Marlétaz, ont siégé conjointement en date du mercredi 04 mars 2020 à la Maison de Commune, salle de la Municipalité. Le conseiller Tristan Matile, membre de la Commission ordinaire, était excusé.

Monsieur le Municipal Pierre-Yves Rapaz était également présent et a répondu à nos différentes questions. Nous l'en remercions.

Ce projet de sentier pédestre aurait pu être traité par la compétence de la Municipalité uniquement. Cependant, plusieurs éléments ont poussé la Municipalité à présenter ce préavis, notamment :

- Les coûts de la gestion des eaux de ruissellement (grilles et puits perdus) qui a des conséquences financières non négligeables suite à l'exigence du Canton de poser des bordures Type Etat de Vaud.
- L'inscription d'une servitude de passage public à pied en faveur de Fixit SA pour laquelle la Municipalité souhaitait l'aval du conseil.

Comme indiqué dans le préavis, toutes les démarches auprès du propriétaire ont été faites et le dossier approuvé. L'enquête publique n'a suscité aucune opposition.

Voici les réflexions de la commission et compléments de réponses apportées par M. le Municipal :

SIGNALISATION - Le point névralgique de ce trottoir est la traversée de la route des Mines-de-Sel vers le chemin piéton en direction la Gryonne (chemin de Planche-de-Fy). Il est primordial qu'une signalisation par des panneaux (signalisation verticale) soit mise en place en amont et aval de ce passage. Nous apprenons que la mise en place d'un passage piéton est impossible car le passage n'est pas assez emprunté quotidiennement. Il en va de même pour la vitesse de circulation sur ce tronçon de route hors localité, où le peu de constructions bâties ne justifierait pas une demande de réduction de la vitesse (60 ou 50 km/h). Afin de sécuriser les piétons, en réduisant la vitesse des véhicules, nous proposons d'étudier la possibilité de créer un rétrécissement de la chaussée (chicane ou élargissement ponctuel du trottoir) à cet endroit précis. De plus, nous relevons le fait que le projet ne prévoit pas de bordures abaissées à cet endroit, ce qui sera prévu lors des travaux, décision confirmée par M. Rapaz.

ECLAIRAGE – La pose de lampadaires ne se justifie pas au vu du peu de passage durant les périodes nocturnes. Cela répond également à une des conditions de la Division Biodiversité et Paysage (pollution lumineuse). Par contre nous demandons à ce qu'une étude soit faite sur la mise en place d'un éclairage ponctuel à l'endroit du passage le plus utilisé, soit la traversée de la route (LED solaire, réflecteur sur bordure de trottoir, ou autre).

BALISAGE TOURISTIQUE - Afin de diriger les visiteurs des Mines de Sel en direction de ce nouveau chemin d'accès sécurisé, il nous semble primordial qu'une signalisation ludique (balisage) soit mise en place dès la gare. Les Mines de Sel et l'Office du Tourisme devront également mettre à jour les informations données aux visiteurs quant au cheminement piétons à emprunter.

MATERIAUX - Nous saluons le choix de la Municipalité d'avoir favorisé des matériaux naturels pour la création de ce trottoir. Les ouvrages de soutènement seront réalisés avec du bois de nos forêts. Le mélèze, essence la plus résistante pour ce genre de travaux, sera fourni par les bûcherons de notre commune. Un revêtement minéral est préconisé car plus praticable que les copeaux. Nous recommandons un matériau fin pour des raisons de confort (poussettes, chaises roulantes), mais le matériau choisi devra éviter au maximum l'érosion en surface. Nous demandons qu'une attention toute particulière soit faite sur le traitement de la végétation envahissante en limite de trottoir (côté champs), afin que le passage ne soit pas rétréci (désherbage à vapeur).

DECHETS - Il nous est confirmé qu'au minimum deux poubelles seront mises en place le long de ce tracé (stock communal, donc n'apparaît pas dans le budget devisé).

COÛTS DES TRAVAUX - Le devis présenté dans ce préavis, réalisé par le bureau technique, se base sur des prix rendus pour des projets similaires récents. Les appels d'offre, lors de notre séance, étaient en cours d'étude auprès de 5 entreprises. Le rendu de ces appels d'offre est prévu pour le vendredi 6 mars 2020 (adjudication 16 mars). Le prix adjugé sera annoncé lors de ce conseil.

Au vu de ce qui précède, nous sommes unanimes sur la nécessité de sécuriser les piétons (courses d'écoles entre autres) sur ce cheminement en direction des Mines de Sel. Par contre, nous estimons que ce préavis n'est qu'une première étape. Nous invitons donc la Municipalité à rapidement se plonger sur l'étude logique du prolongement de ce trottoir jusqu'au dépôt forestier communal plus en amont (environ 850 m) et dès lors de prendre contact avec la société des Mines de Sel pour aborder le sujet d'une participation financière de leur part (ce qui n'a pas été fait pour ce 1^{er} tronçon). Avec la rentrée des soumissions pour les premiers 560 m, un devis estimatif pourrait être très facilement établi pour la suite de ce trottoir. Un premier contact auprès des propriétaires impactés par ce prolongement devrait également être fait.

Considérations financières :

Le municipal responsable du préavis, a limité les dépenses en donnant une partie des travaux à faire aux employés de la Commune. L'aspect sécuritaire pour les piétons et les nombreuses courses d'écoles, déjà mentionné par la commission ordinaire, nous paraît être l'élément le plus important. Nous demandons que le chemin soit clairement indiqué par une signalisation forte ou originale, depuis la gare.

Si l'idée était de continuer le chemin jusqu'au hangar communal, des économies pourraient être faites en mettant le chantier en place une seule fois et peut être même en demandant une participation aux mines de sel puisque ces travaux se font en partie pour leurs clients.

Compte tenu de la crise que nous sommes en train de traverser, nous sommes d'avis que cette dépense n'est pas prioritaire, d'autant plus qu'elle n'était pas prévue au budget. Dès lors, nous invitons la Commune à effectuer ces travaux uniquement si la situation financière le permet. Dans cette éventualité, nous invitons les conseillers à accepter ce préavis.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

Le conseil communal de Bex

Vu le préavis municipal 2020/03 ;

Où le rapport des commissions chargées d'étudier cette requête ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

- a) D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de création d'un sentier à la route des Mines-de-Sel ;
- b) D'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 205'000.- ;
- c) De porter à l'actif du bilan le montant ci-dessus sous la rubrique « ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte n° 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 10 ans à raison de fr. 20'500.-- par an ;
- d) De financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016 - 2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

Pour la commission ordinaire

David Fankhauser

Pour la Commission des finances

Marianne Marsden ou Christoph Roesler

Bex, le 19.03.2020